

3. *Note avec satisfaction* que les deux organisations poursuivront leurs activités et suivront attentivement celles qui seront entreprises dans leurs domaines respectifs en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique ;

4. *Prie* l'Organisation météorologique mondiale et l'Union internationale des télécommunications de prendre les mesures nécessaires pour établir et mettre au point, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Conseil international des unions scientifiques, les programmes d'éducation et de formation touchant les techniques de la météorologie et des télécommunications spatiales qui seraient nécessaires pour donner suite aux réso-

lutions 1721 C (XVI) et 1721 D (XVI) de l'Assemblée générale ;

5. *Prie instamment* tous les Etats Membres d'apporter à ces organisations tout le concours en leur pouvoir ;

6. *Communique* les rapports de l'Organisation météorologique mondiale et de l'Union internationale des télécommunications à l'Assemblée générale, à sa dix-septième session, conformément aux dispositions des résolutions précitées de l'Assemblée.

1235^e séance plénière,
2 août 1962.

QUESTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT, A LA COORDINATION ET A LA CONCENTRATION DE L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET DANS CELUI DES DROITS DE L'HOMME

904 (XXXIV). Rapports des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné les rapports annuels des institutions spécialisées⁷³ et de l'Agence internationale de l'énergie atomique⁷⁴,

Prend acte avec satisfaction des rapports annuels des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

1235^e séance plénière,
2 août 1962.

905 (XXXIV). Développement de l'éducation en Afrique

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 837 (XXXII) du 3 août 1961, relative au développement de l'éducation en Afrique, dans laquelle il avait insisté sur la nécessité d'une action coordonnée des organes des Nations Unies pour aider les pays d'Afrique à mettre en œuvre leurs plans et programmes de développement de l'éducation,

Prenant note de la résolution 1717 (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1961, dans laquelle l'Assemblée, après avoir examiné le plan de développement de l'éducation en Afrique⁷⁵, a invité les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées à fournir une assistance financière et technique aux pays africains de manière à combler les déficits calculés dans le plan d'Addis-Abéba pour les années 1961 à 1965.

Ayant reçu le rapport de la réunion des Ministres de l'éducation des pays d'Afrique participant à l'exécution du plan d'Addis-Abéba⁷⁶, réunion organisée du 26 au 30 mars 1962 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique,

⁷³ Bureau international du Travail : *Activités de l'OIT, 1961 — Rapport du Directeur général (Partie II) à la Conférence internationale du Travail, quarante-sixième session, 1962 — Seizième rapport de l'Organisation internationale du Travail aux Nations Unies* (Genève, 1962) ; Annexe au seizième rapport de l'Organisation internationale du Travail aux Nations Unies. Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à la trente-quatrième session du Conseil économique et social (1962) ; Rapport provisoire de la onzième session de la Conférence de la FAO ; *Résolutions adoptées par la Conférence de la FAO, onzième session* ; Le travail de la FAO en 1960-1961. Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; Supplément au rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture : *Rapport final relatif à la réunion des ministres de l'éducation des pays africains participant à l'exécution du plan d'Addis-Abéba (UNESCO/ED/191)*. Organisation mondiale de la santé : *Activité de l'OMS en 1961 — Rapport annuel du Directeur général à l'Assemblée mondiale de la Santé et aux Nations Unies*, Actes officiels de l'Organisation mondiale de la santé n° 114 (Genève, mars 1962) ; Rapport supplémentaire de l'Organisation mondiale de la santé (E/3611/Add.1) ; Rapport supplémentaire (E/3611/Add.2). Organisation de l'aviation civile internationale : *Rapport annuel du Conseil à l'Assemblée pour 1961* (doc. 8219 A14-P/4) ; Rapport supplémentaire du Conseil à l'Assemblée sur les travaux accomplis entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 1962 (doc. 8219 A14-P/4-Supplément). *Union postale universelle : Rapport sur les activités de l'Union, 1961* (Berne). Secrétariat général de l'Union internationale des télécommunications : *Rapport sur les activités de l'Union internationale des télécommunications pour l'année 1961* (Genève, 1962). *Rapport annuel de l'Organisation météorologique mondiale, 1961* (WMO n° 115.RP.47) (Genève, 1962). Rapport annuel de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, 1962.

⁷⁴ Rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique au Conseil économique et social pour 1961-1962 et corrigendum.

⁷⁵ UNESCO/ED/180.

⁷⁶ UNESCO/ED/191. Communiqué au Conseil sous la cote E/3621/Add.1.